

MOINS D'EXCLUS INVISIBLES

L'asbl **Éducation et Développement** fête cette année ses 30 ans. Fondée à l'initiative de **Mgr DAELEMANS**, alors directeur général du SNEC, elle est destinée à servir d'intermédiaire entre l'OIEC¹ et le ministère de la Coopération. Reconnue en 1992 organisme d'aide au Tiers-Monde, elle est particulièrement active dans le domaine de l'alphabétisation et de la formation. On peut notamment citer deux grands projets d'alphabétisation en langues nationales (quechua en Bolivie, créole en Haïti) et le financement de manuels d'apprentissage à la lecture en langue kikongo au Congo. Un projet similaire est à l'étude pour l'apprentissage de la langue Kirundi au Burundi.

Éducation et Développement met également sur pied des actions de parrainage visant à fournir des bourses d'études pour le financement d'études primaires et secondaires dans de nombreux pays². Ils sont 242 à être parrainés en 2006. Une goutte d'eau dans la mer, pourrait-on dire, mais les petits ruisseaux ne font-ils pas les grandes rivières? Et les pays qui en bénéficient souhaitent augmenter le nombre de jeunes parrainés. Avis aux personnes intéressées! Sans cette aide au profit des enfants et des jeunes, nombre d'entre eux rejoindraient le groupe de ceux que l'UNESCO appelle "les exclus invisibles" (on compte toujours, à l'heure actuelle, quelque 100 millions d'analphabètes de moins de 15 ans).

1. Office International de l'Enseignement Catholique
2. Afrique du Sud, Burkina Faso, Guinée Équatoriale, Guatemala, Inde, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Togo, Venezuela.

Éducation et Développement
Groupement de l'OIEC
av. Houba de Strooper 718
1020 Bruxelles
Tél.: 02/230.72.52
www.infoiec.org
courriel: info@infoiec.org

DES CHRÉTIENS DANS LA VILLE

Bruxelles-Toussaint 2006 devrait rassembler plusieurs dizaines de milliers de personnes, venues de toute l'Europe, entre le 28 octobre et le 5 novembre 2006. C'est le **Cardinal DANNEELS** qui est à l'origine de ce grand projet sur l'évangélisation et l'humanisation. Il invite les chrétiens - et les autres - à réfléchir à leur identité, à leurs responsabilités dans la ville et à l'actualité de l'exemple et du message de Jésus en 2006.

L'évènement qui se prépare comportera de multiples facettes. Un congrès aura lieu à la Basilique de Koekelberg et des célébrations à la Cathédrale St-Michel et Gudule. Des orateurs de renom (**A. RICCARDI, T. RADCLIFFE, N. BUTTET, E. BIANCHI, M. BARANKITSE**), mais aussi des témoins de chez nous et d'ailleurs s'exprimeront à cette occasion. Divers ateliers seront également organisés. Dans de nombreux autres lieux, de multiples initiatives (tables rondes, concerts, moments de prière, pièces de théâtre) seront autant d'occasions de se rencontrer, de discuter, de réfléchir et de nouer des collaborations nouvelles.

Comment les Bruxellois peuvent-ils contribuer au succès de ce projet d'évangélisation? En acceptant de loger durant quelques nuits des congressistes, en participant aux activités proposées, en intervenant financièrement, en proposant leur aide sous diverses formes...

pour en savoir +

Vicariat de Bruxelles
rue de la Linière 14
1060 Bruxelles
Tél.: 02/533.29.66
www.bruxelles-toussaint2006.be
courriel: brussels2006@skynet.be

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

100% CURIEUX



de boeck

www.education.deboeck.com

MALTRAITANCE: QUE DIRE, QUE FAIRE?

Photo: BECONA



L'école est souvent le lieu où on constate la maltraitance dont sont victimes des enfants. Que faire, quand cela arrive? Quelles sont les obligations des uns et des autres en la matière, et comment éviter les pièges? C'est ce que nous avons demandé à Marie ERNST, infirmière sociale au CPMS de Braine-l'Alleud, et qui met actuellement la dernière main à un mémoire sur le sujet.

Qu'entend-on précisément par "maltraitance"?

D'après un décret de la Communauté française¹, il s'agit de "toute situation de violences physiques, de sévices corporels, d'abus sexuels, de violences psychologiques ou de négligences graves qui compromettent le développement physique, psychologique ou affectif de l'enfant". Il précise que toute personne travaillant dans une école est considérée comme un intervenant potentiel et est donc tenue de signaler à une autorité ou un service compétent (dont le CPMS) toute situation de maltraitance.

Que doit-on faire si on constate une situation de maltraitance?

Face à toute suspicion, une règle d'or: ne jamais intervenir seul, ni

dans l'urgence. L'enseignant devrait commencer par informer sa direction ou l'agent PMS. Dans la majorité des cas, l'enfant sera reçu en entretien, non pas pour une enquête sur la véracité des faits (ce n'est pas le rôle du CPMS), mais pour pouvoir dire sa souffrance, ses craintes et être informé de ce qui va se passer pour lui et sa famille. Pour comprendre le vécu familial, une discussion avec les parents est indispensable. Des mesures d'aide peuvent alors être mises en place (entretiens, thérapies...). Dans certaines situations, la collaboration avec les parents peut s'avérer difficile, voire impossible. Il importe alors d'interpeller les services compétents (Service de la Promotion de la Santé à l'École, SOS enfants, Service d'Arrondissement

Marie ERNST termine une licence en sciences de la famille et de la sexualité à l'UCL. Elle souhaite que les lecteurs d'entrées libres lui fassent part de leurs remarques et/ou de toute action de prévention menée dans leur école.

Celles-ci sont à envoyer à:

cpmsernstmarie@hotmail.com

Judiciaire). Mais cela se fait toujours en ayant en point de mire le bien-être de l'enfant. Par ailleurs, la maltraitance peut aussi survenir dans le cadre scolaire et être le fait d'élèves ou d'enseignants.

Toutes les cultures n'ont pas la même approche concernant le corps de l'enfant, les châtimets corporels...

Effectivement! C'est pourquoi, j'insisterai une fois encore sur la nécessité de ne pas travailler seul, principalement dans le cas de populations multiculturelles. Avoir des concertations pluridisciplinaires et prendre l'avis de collègues travaillant en ethnopsychiatrie me semble incontournable si l'on veut éviter, sous couvert d'aide, d'être soi-même maltraitant.

Quel type de prévention devrait, selon vous, être mis en place?

Après 1996, on a vu surgir un nombre considérable de programmes de prévention des abus sexuels dont beaucoup avaient, en fait, pour but de rassurer les adultes effrayés par les dangers potentiels encourus par leurs enfants. La plupart de ces programmes visent principalement à développer chez l'enfant la reconnaissance de l'abus sexuel, la résistance aux sollicitations sexuelles des adultes et la dénonciation de situations abusives. Mais selon moi, leur efficacité reste douteuse. Ils peuvent même avoir des effets pervers, en éduquant à la peur ou en invitant l'enfant à se protéger lui-même face à l'adulte, ce qui entraîne chez lui un sentiment d'impuissance et de culpabilité s'il ne peut faire cesser la maltraitance ou l'abus. Personnellement, je crois davantage aux actions qui visent à développer l'estime de soi, le sens du respect, les habilités sociales... Il me paraît tout aussi important d'encourager une approche de parole, d'échange, d'interrogation sur ses pratiques et sur la relation parents-enfants, enfants-adultes. ■

PROPOS MIS EN FORME PAR
MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. Décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance.